



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Contrôle technique des véhicules

Question écrite n° 44108

Texte de la question

M. Michel Grandpierre attire l'attention de Mme le secrétaire d'Etat aux transports sur la situation économique des centres de contrôle technique automobile. Les difficultés de cette profession proviennent essentiellement de la surcapacité de l'offre par rapport au marché. Les ouvertures nouvelles (au rythme de 15 à 20 par mois) engendrant une concurrence préjudiciable à la qualité et à la professionnalisation de ce métier, il lui demande donc s'il entend geler provisoirement les agréments, pour instituer une pause nécessaire à la remise en ordre du marché, faute de quoi les non-rentabilités entraîneraient des suppressions d'emplois (1 000 à 2 000 selon la profession) et une incapacité à faire face à tout nouvel investissement pourtant nécessaire pour l'échéance européenne de 1998.

Données clés

Auteur : [M. Grandpierre Michel](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44108

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 1996, page 5499